

ORDRE DU JOUR

1. Élections du Secrétaire du CCE et du Secrétaire suppléant
2. Élections du Trésorier
3. Fonctionnement du CCE, mise en place des premières commissions
4. Questions diverses

VOS REPRÉSENTANTS :

Hélène DE BLEECKER
Jean Paul BREISCTHOFF
Alain ANDRÉ

DÉCLARATION FO ÉNERGIE ET MINES

À la suite des élections IRP et du processus électoral permettant l'élection des membres du CCE nous tenons aujourd'hui la première réunion de la mandature 2017-2020.

Nous tenons à souligner que malgré la progression de FO aux dernières élections, le processus électoral fait que nous ne représentons que 5 % de la délégation au CCE alors que nous sommes élus par près de 15 % des agents d'EDF SA. Ceci a pour effet de multiplier les contraintes qui vont peser sur notre délégation pour traiter les nombreux dossiers qui seront inscrits à l'ordre du jour de notre instance.

En dépit de ces contraintes, la délégation FO prendra toute sa place dans les instances et commissions, dans un esprit ouvert, constructif et conforme à nos idéaux de pluralisme.

Au cours de cette mandature, nous aurons à donner des avis sur les grands dossiers qui marquent la vie de notre entreprise et de ses agents.

Notre conduite sera dictée par les grands principes chers à notre organisation syndicale libre et indépendante.

Au premier rang de ceux-ci, notre attachement à un Service Public « Républicain ».

Dans une période où il y a nécessité à garantir la cohésion sociale, l'aménagement des territoires, l'égalité... tout ce qui fait le ciment de notre République, le Service Public doit être renforcé et développé.

Nous sommes partisans d'un EDF intégré. Pour répondre aux exigences liées au Service Public, pour garder la compétitivité nécessaire, pour faire face à une dérégulation et une ouverture du marché déloyales, EDF doit continuer à être un Producteur qui transporte, distribue et commercialise.

EDF doit rester le maître incontesté « sur ses terres » tout en confortant ses positions de leader mondial et en gardant une longueur d'avance grâce à une recherche et à Développement de haut niveau et une ingénierie intégrée.

Une entreprise EDF qui lutte contre la précarité, la « concurrence sociale déloyale ». Pas seulement pour des questions d'éthique, mais aussi pour asseoir son efficacité dans la durée, EDF doit garantir à l'ensemble de celles et ceux dont il est l'employeur un Statut de qualité. Cela passe par l'application du Statut National des Électriciens et Gaziers pour toutes les activités.

EDF « responsable socialement ». EDF doit continuer d'être présent sur tous les territoires pour toutes ses activités.

EDF doit continuer à innover pour être en pointe sur les énergies de demain et continuer à avoir un mix énergétique décarboné à plus de 90 % et faire les investissements

nécessaires pour maintenir en exploitation les moyens de production thermique nécessaire à l'équilibre du réseau.

EDF doit rester un employeur exemplaire et un donneur d'ordre irréprochable.

C'est sur ces bases que la délégation FO espère avoir à formuler dans les trois prochaines années de nombreux avis positifs, en faisant avancer des dossiers qui permettront à EDF et à son personnel de continuer à progresser.

Pour conclure sur l'actualité des IEG et d'EDF, la délégation FO partage et porte le fort mécontentement des agents en matière de rémunération. N'oublions jamais que les agents sont la toute première ressource d'EDF. Sans eux, rien n'est possible ! Et comme toute ressource, elle mérite qu'on y consacre du temps et des moyens, y compris financiers.

C'est pourquoi Mr Le Président notre fédération est disponible pour renégocier des augmentations de salaire et le SNB correspondant à la richesse produite, les AIC nécessaires à la reconnaissance et enfin la compensation de la forte baisse de baisse de l'intéressement 2017 en lien avec des résultats dont les agents ne sont en aucun cas responsables.

1. ÉLECTIONS DU SECRÉTAIRE DU CCE ET DU SECRÉTAIRE SUPPLÉANT

- Jean Luc MAGNAVAL (secrétaire)
- François DOS SANTOS (Secrétaire suppléant)

Élus à l'unanimité

2. ÉLECTIONS DU TRÉSORIER

- Serge MARTIN

Élu à l'unanimité

3. FONCTIONNEMENT DU CCE, MISE EN PLACE DES PREMIÈRES COMMISSIONS

8 commissions ont été mises en place par une résolution votée à l'unanimité :

- Moyens
- Finance
- Économique
- Égalité Professionnelle
- Emploi-Formation
- Santé Sécurité
- Logement
- Système d'Information.

À noter que le vote à l'unanimité des trois premiers points par l'ensemble des délégations du personnel est rendu possible par une ouverture sur la composition des commissions à l'ensemble des délégations et au-delà de ce que n'impose la réglementation.

Une occasion de souligner que le pluralisme est une des nécessités pour améliorer l'efficacité d'un organisme tel que le CCE.

4. QUESTIONS DIVERSES

Les questions diverses ont essentiellement porté sur le calendrier du CCE.

Les prochains CCE se tiendront le 20 et 21 avril, 3 mai, 1 et 22 juin, 12 juillet.

Le report du délai de consultation concernant le dossier « NICE » a fait l'objet d'un consensus en séance pour un examen au CCE du 3 mai.